Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 056-215602020-20261102-02NOV26-DE

République Française
Département MORBIHAN
Commune de SAINT-ABRAHAM

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 novembre 2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	14

Vote
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 02 novembre à 19 H 30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ABRAHAM s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Gaëlle STRICOT, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 27 octobre 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 27 octobre 2026.

Présents : Mesdames BRULE Clarisse, FÈVRE Béatrice, JUMEL Typhaine, LE NINAN Alexandra, STRICOT Gaëlle, VILLET Emilie

Messieurs BEY Jean-Marie, CATELION Laurent, COUEDIC Jérôme, COUEDIC Philippe, DUPE Laurent, MILOUX François, PUISSANT Charlie

Absente : Madame BERCEGEAY Noëmie

Absente ayant donné procuration : Madame SYLVESTRE Audrey (procuration à BRULE Clarisse)

Secrétaire de séance : Madame BRULE Clarisse

02NOV26_03- Désignation des délégués aux organismes extérieurs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'il est nécessaire désigner les délégués aux organismes extérieurs suite au renouvellement de l'assemblée délibérante

Considérant que le conseil municipal a décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour :

-DÉSIGNE les délégués aux organismes extérieurs tel qu'indiqué ci-dessous et dans le tableau ci-annexé :
Référent agricole auprès de la chambre d'agriculture : Monsieur Jérôme COUEDIC

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 02 novembre 2026
Le Maire, Gaëlle STRICOT

MAIRIE de SAINT-ABRAHAM 56 (Morbihan)

Le secrétaire de séance